

# Habilitations électriques - Formation Initiale - Électricien en HT

P R O M E O

Formations Réglementaires

07/03/2025

## Public et prérequis

Personnel électricien opérant dans les domaines HTA, appelé à effectuer ou diriger des travaux ou des consignations ou des manœuvres sur des installations électriques

Posséder des connaissances en électricité ou avoir suivi au préalable une formation à l'électricité adaptée à son poste de travail

## Les objectifs

Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques

Exécuter et diriger des travaux électriques, des opérations de consignation et de manœuvre sur des installations électriques en HTA en toute sécurité et conformément à la norme NF C 18-510

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU PARCOURS :

Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques, de mises en situation permettant de :

Développer le savoir être attendu pour l'exercice du métier

D'acquérir les compétences professionnelles attendues et de structurer les savoirs techniques

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE :

La formation est animée par des formateurs experts dans leur domaine de compétences et validés par nos équipes pédagogiques

## Validation et certification

Attestation de formation

## Outils pédagogiques

Ateliers didactiques représentatifs des ateliers industriels.

Équipements électriques dédiés à la préparation à l'habilitation électrique.

Salles de formation.

## Contenu de la formation

**La réglementation**

Les 4 décrets 2011, le Code du Travail, les titres d'habilitation

**Les zones à risques électriques en HT**

Zones d'environnement, de voisinage...

**Les documents applicables en HT / La démarche d'analyse des risques**

RÉFÉRENCE

**REGL0057**

CENTRES DE FORMATION

**Senlis, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Amiens**

DURÉE DE LA FORMATION

**10.5 heures**

ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternantes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

## Les moyens de protection

Équipements individuels et collectifs

## La consignation

Rôle du chef d'établissement ou d'exploitation

Rôle du chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité

Manœuvres et procédures de consignation et de déconsignation, d'exploitation, d'urgence

Utilisation des matériels et outillages de sécurité

Cas particuliers

Les verrouillages

## Appareillage électrique en HTA

Modes de livraisons HTA

Cellule interrupteur sectionneur

Cellule protection fusibles, disjoncteur

Cellule comptage

Le transformateur HTA et ses protections

## Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique

### Applications pratiques

Exemples de mises en situations adaptée au(x) titre(s) préparé(s) :

Identifier la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais

Organiser les travaux, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique

Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage dans le cadre d'une consignation en 1 ou 2 étapes

Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection

Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation ...)

## Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510 sanctionnée par un « avis après formation »